

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-10-3

Séance du lundi 30 juin 2025

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE DIEMERINGEN DRULINGEN SARRE UNION ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ALSACE BOSSUE POUR UN SOUTIEN A LA CENTRALITÉ

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la convention relative au déploiement d'un Chef de Projets « Centralité » sur le territoire d'Alsace Bossue 2022-2024 signée le 16 mai 2022 entre la Collectivité européenne d'Alsace, Communauté de communes de l'Alsace Bossue et les communes de Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen.
- VU la convention cadre Petite Ville de Demain valant Opération de revitalisation de territoire d'Alsace Bossue et des villes de Sarre-Union, Drulingen, Diemerigen, signée le 15 juin 2023,
- VU la délibération N° CD-2024-1-4-2 du 15 mars 2024 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace approuvant la nouvelle stratégie habitat 2024-2029 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la convention relative à la Maison de l'Habitat d'Alsace Bossue 2025-2027 signée le 24 février 2025 notamment entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Commune de Sarre-Union et la Communauté de communes de l'Alsace Bossue,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-8-3 du 14 mars 2025 relative au Budget Primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 16 juin 2025,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 16 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du bilan positif du déploiement d'un chef de projet « Centralité d'Alsace Bossue » sur le territoire des communes de Sarre-Union, de Diemeringen et de Drulingen durant la période 2022-2024 ;
- Approuve, en conséquence, le renouvellement d'un poste de Chef de projet « Centralité Alsace Bossue » pour une intervention de ce dernier sur le territoire des communes de Sarre-Union, de Diemeringen et de Drulingen durant la période 2024-2026, dont les principales conditions d'interventions sont les suivantes :

- un rattachement administratif de l'agent à la Collectivité européenne d'Alsace (y compris pour son recrutement) ;
- cofinancement de ce poste à 50 % par la Collectivité européenne d'Alsace et à 50% par la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (qui se chargera de répartir ses propres coûts entre les 3 centres bourgs (Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen) ;
- les activités du chef de projet s'articulent autour des trois axes suivants :
 - le renouvellement et l'animation de l'offre en matière d'habitat ;
 - la coordination et l'animation de la Maison de l'Habitat de l'Alsace Bossue ;
 - l'animation territoriale et la coordination intercommunale ;
 - la répartition du temps de travail s'organise à parts égales entre la Collectivité européenne d'Alsace (50 %) et les collectivités locales partenaires (50 %), à savoir la Communauté de Communes d'Alsace Bossue et les communes de Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen.
- Prend acte que ce partenariat n'emporte aucun nouvel impact financier pour la Collectivité européenne d'Alsace dans la mesure où les modalités de cofinancement du poste sont reconduites à l'identique des précédents déploiements et inscrites au budget de la collectivité ;
- Décide de solliciter la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour financer partiellement le coût du déploiement, à raison d'un maximum de 50 % d'un temps complet;
- Décide que les Conseillers d'Alsace du territoire Ouest participent au comité de pilotage « Centralité – Alsace Bossue » aux fins de contribuer au suivi, à l'orientation et à la coordination des missions du chef de projet précité ;
- Approuve la convention relative à l'intervention d'un chef de projets « centralité » sur le territoire d'alsace bossue - 2024-2026, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, d'une part et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et les Communes de Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen, d'autre part ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Marc SENE, Maire de la Commune de Sarre-Union et Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue